

ÉDITO

Ce n°0 de notre nouveau bulletin trimestriel d'information municipale "REGARDS ACTU" montre notre volonté de mieux informer, et plus souvent, conformément à nos engagements électoraux. Dans ce même esprit, un nouveau site Internet plus moderne et plus performant sera mis en ligne à la rentrée. Comme vous pouvez le constater par ces initiatives, l'ambition affichée est bien d'être au plus près de l'information et au plus près de vous tous.

Christian BEUILLARD, le Maire

UNE VILLE AUX PARKINGS GRATUITS



Un engagement municipal a été pris, avec l'accord des commerçants, de créer une zone bleue dans un périmètre délimité pour régler la durée du stationnement en centre ville : Avenue Charles de Gaulle – Rue du Clos – Rue Bellefont – Rue des Paillères – Rue des Espérettes.

Un disque bleu spécifique à la ville de ST MITRE est mis en vente, dès à présent au prix de 1 € à SAINT MITRE INFORMATIONS. La mise en place de la zone bleue comportera deux phases :

- une phase transitoire d'information au public sur les modalités (papillons sur les pare-brise) pendant les travaux d'installation de la signalisation correspondante et une période probatoire

- une phase de mise en service effective à partir du 1^{er} septembre 2009. A compter de cette date, sera passible d'une amende de stationnement non autorisé tout stationnement sans disque bleu ou hors délais.

FINANCES COMMUNALES :

UN BUDGET STABLE, PAS DE HAUSSE D'IMPÔTS et AUCUN RECOURS A L'EMPRUNT

L'ensemble des dépenses de la commune pour l'année 2008 (fonctionnement + investissement) s'élève à :11 818 079 €

Pour un montant de recettes de :14 146 507 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les excédents dégagés en fonctionnement, soit 810 074 € (dont une partie va aux investissements pour 600 000 €) et l'excédent net d'investissement (1 518 354 €) vont nous permettre, **sans avoir recours à l'emprunt**, de réaliser nos investissements 2009.

La réhabilitation du plateau sportif, avec la piste d'athlétisme et le terrain de football en synthétique, sera la partie la plus importante de nos travaux 2009 : coût prévu = 1 038 000 €. Le réaménagement de l'accueil en mairie va commencer prochainement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentant plus vite que les recettes, nous restons très vigilants afin de maintenir un budget en équilibre **sans avoir recours à l'augmentation des impôts.**

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Rose-Marie QUAGLIATA	1 ^{ère} adjointe, déléguée aux Finances et au budget
Jean-Luc DUTHOIT	2 ^{ème} adjoint, délégué à l'Administration Communale et au Personnel
Mireille GOYET	3 ^{ème} adjointe, déléguée au Scolaire et à la Jeunesse
Jacques KOESSLER	4 ^{ème} adjoint, délégué aux Associations et Festivités
Nicole CARDE	5 ^{ème} adjointe, déléguée au Social et à l'Emploi
Jean-Pierre MUTERO	6 ^{ème} adjoint, délégué aux Services Techniques et au Développement Durable
Claudine DE RIVAS	7 ^{ème} adjointe, déléguée à la Communication et au Tourisme
Philippe BOURCHET	8 ^{ème} adjoint, délégué à l'Environnement

REAMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF « RENE JAURAS »

LE PROJET :

- Remplacement du revêtement en stabilisé du stade principal par du gazon synthétique.
- Amélioration des pistes d'athlétisme, réfection du revêtement et passage de 2 à 4 couloirs.
- Reprise des équipements annexes : aires de saut et de lancer.

LE PLANNING DES TRAVAUX :

- Démarrage des travaux semaine 26
- Fin prévue des travaux semaine 41

INFORMATION AU PUBLIC :

- Les informations sur les installations accessibles pendant les travaux seront données sur le panneau d'affichage du stade.
- L'entrée se fera uniquement par le portail principal.
- Le portail « Impasse Ste Victoire » sera réservé aux entreprises intervenantes et aux engins de chantier.

COUT DES TRAVAUX : 1 038 000 € TTC

« A LA DECOUVERTE DE NOS SENTIERS »

DU NORD AU SUD ET DE L'EST A L'OUEST, nous avons identifié, pour l'instant, 5 sentiers pédestres à parcourir dans les collines entourant notre village.

Aujourd'hui les 2 premiers d'entre eux viennent d'être qualifiés :

COTE EST « DU CREPON AUX ROCALEDES » autour de la Fontaine du Loup. Parcours de 7 km d'une durée de 2H à 2H30 environ

COTE OUEST « LES TOURS GROS » descente vers le Pourra

Parcours de 6,5 km d'une durée de 2H à 2H30 environ

Pour une immersion totale dans nos collines provençales, vous trouverez à votre disposition les TOPO GUIDES correspondants à ces deux parcours à SAINT MITRE INFORMATIONS.

« BONNE PROMENADE »

« ACCES AUX MASSIFS – ETE 2009 »

REGLEMENTATION EN VIGUEUR DU
1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE
Arrêté préfectoral N°2009134-4 du 14.05.2009

L'accès des espaces naturels protégés dans les zones sensibles particulièrement exposées aux incendies peut être restreint voire même fermé.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) des Bouches du Rhône est consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches du Rhône : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Sur la base des prévisions météorologiques, un serveur vocal est mis à jour quotidiennement à 18 heures au plus tard pour le lendemain par le Comité Départemental du tourisme : N° 0.811.20.13.13.

L'entrée des massifs est réglementée par un panneau NIVEAU DE DANGER
« FEU DE FORET »

ORANGE = ACCES AUTORISE
TOUTE LA JOURNEE

ROUGE = AUTORISE DE 6H A 11H
DU MATIN

NOIR = ACCES INTERDIT
TOUTE LA JOURNEE

A RESPECTER

**« POUR LA PROTECTION
DE NOS PROMENEURS ET
DE NOS SITES »**

« LA CANICULE ET NOUS »

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs :

ne pas oublier de boire beaucoup d'eau, de rester à l'abri du soleil et de se mouiller le corps.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous bénéficiez ainsi d'une aide en cas de canicule.

TELEPHONE: 04.42.06.74.16.

Si vous voyez une personne victime d'un coup de chaleur, appelez les secours en composant le 15.

«ST MITRE EN FÊTE»

FÊTE VOTIVE de la ST ROCH

les 24, 25, 26 et 27 juillet
Soirée DANCE FLOOR
avec DJ LAZZ (Radio Star)
Esplanade de l'Europe

FÊTE DE VARAGE MASSANE

15 août
Pique nique - animations
FEU d'ARTIFICE

FÊTE DES ASSOCIATIONS SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Complexe Sportif René Jauras
dès 16h00

VIDE GRENIER DIMANCHE 6 SEPTEMBRE VARAGE MASSANE

(rampe de mise à l'eau)
Toute de la journée

FÊTE MÈDIEVALE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

« Pour que la fête soit plus belle,
Chevalier ou Damoiselle,
Pensez à confectionner dès à présent
Les costumes de vos enfants »
Un atelier de couture peut vous
soutenir et vous venir en aide
INFORMATIONS :
SAINT MITRE INFORMATIONS
TEL 04.42.49.18.93

ÉCOSUBVENTION POUR ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans le cadre du plan de relance, en cohésion avec l'esprit du Grenelle de l'environnement, l'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) met en place une éco-subvention spécifiquement dédiée aux propriétaires occupants modestes.

Cette subvention vise à aider ces ménages à réaliser des travaux d'économies d'énergie simples, efficaces et peu coûteux. Sous certaines conditions, elle peut être cumulable avec le crédit d'impôt et l'éco-prêt à taux zéro.

Pour toute
information
complémentaire
contacter l'ANAH
au
N° 0.820.15.15.15
ou www.anah.fr

GERER ET MAITRISER VOTRE « BUDGET EAU »

Régler votre facture d'eau par prélèvement automatique mensuel, c'est le nouveau service que vous propose la Régie des Eaux et assainissement.

Toutes les modalités de ce nouveau mode de paiement vous seront proposées lors de l'envoi de la facturation du premier semestre 2009 et seront applicables, sur votre demande, dès la deuxième facturation de 2009.

Pour toute information complémentaire, vous pourrez contacter les services de la Régie des Eaux
TEL : 04.42.80.08.88

LOI SUR L'EAU- FORAGES DOMESTIQUES

La loi N°2006.1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau a introduit l'obligation de déclarer en mairie les forages domestiques.

Cette obligation vise à renforcer la protection du milieu naturel et faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur les nappes phréatiques.

L'arrêté du 17 décembre 2008 fixe les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration. (Formulaire Cerfa 13837-01)

Ouvrages existants : Déclaration avant le 31 décembre 2009.

Ouvrages conçus à partir du 1er janvier 2009 : dépôt en mairie du formulaire 1 mois mini avant le début des travaux – actualisation de la déclaration initiale un mois maxi après la fin des travaux.

Le formulaire de déclaration est téléchargeable sur : www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

LA RENTRÉE SCOLAIRE

☐ La rentrée scolaire des élèves de Saint Mitre est bien fixée au jeudi 3 septembre.

☐ Pour les collégiens et lycéens, les inscriptions aux transports scolaires sont à faire à la MJS impérativement avant le 17 juillet

☐ Le centre de loisirs «été» fonctionnera du 6 juillet au 14 août (fermeture les 13 et 14 juillet) : inscriptions à la semaine à la MJS.

Maison de la Jeunesse et du Social

4bis rue Giudicelli
tel : 04.42.06.74.16

ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

«VACANCES PAISIBLES»

Vous partez en vacances, faites-le savoir !!!

Signalez vos dates de départ et de retour à la Police Municipale, qui procédera, dans le cadre de ses patrouilles à des passages fréquents aux abords de votre domicile.
confidentialité assurée.

Tel : 04.42.49.91.72

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi : De 8h à 12h

et de 13h30 à 17h00

Le samedi matin : de 8h à 12h

PÉDIBUS

La reprise est fixée au jeudi 24 septembre, pour venir à pied à l'école tous les jeudis matins avec les accompagnateurs de «Pédibus-OMCA».

Chacun peut venir à pied à l'école tous les jours, en laissant la voiture à distance de l'école et en terminant le trajet à pied !

Contact : Mme Percevault
04.42.49.12.42

DÉPÔT DES VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à la fermeture de la décharge de VALENTOU LIN, la Communauté d'agglomération (CAPM) s'engage sur la voie du tri sélectif.

Un nouveau règlement concernant la ville de SAINT MITRE est disponible en MAIRIE ou sur le site Internet de la commune.

La récupération de déchets acceptés par les déchèteries du VALLON DU FOU, de CROIX SAINTE et de LA COURONNE s'articule autour de 2 grands axes :

- Récupération au moyen de caissons facilement accessibles de 30m3 : gravats – végétaux – ferraille – bois – Papiers et cartons – déchets ultimes -
- Récupération des déchets dangereux : solvants – peintures – batteries ...

De plus, ces équipements permettront de déposer les déchets dits D3E (électriques, électroniques, électroménagers) les piles, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les lampes ...)

RAPPEL

Le dépôt direct de végétaux et autres objets est gratuit pour les particuliers résidant sur la communauté d'agglomération aux trois centres de réception de la CAPM.

VALLON DU FOU tél 04.42.45.42.98
Ouverture du lundi au samedi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

CROIX SAINTE tél 04.42.13.25.60
Ouverture tous les jours
(y compris dimanches et jours fériés)
de 8h00 à 19h00

LA COURONNE tél 04.42.42.80.18
Ouverture du lundi au samedi
Du 01/05 au 30/09 de 8h00 -12h00 et de 13h30 -18h45
Du 01/10 au 30/04 de 8h30 -12h00 et de 13h30-17h45

sur ST MITRE uniquement :
En cas de décharge sauvage constatée sur les
voies publiques, ayez le réflexe « ALLO RASCAL »
au 06 20 54 59 56

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

GROUPE « SAINT MITRE POUR TOUS, AVEC TOUS »

Un budget 2009 est pour le moins marqué par une absence de cap et un décalage profond avec le contexte de crise actuel. Ce budget est vraiment un budget inodore et sans saveur. On ne distingue ni les objectifs, ni les priorités. A l'évidence on gère sans aucune ambition et sans tenir compte des besoins, des aspirations. Devant les inquiétudes et les angoisses qui se manifestent, le budget d'une collectivité comme la nôtre doit contribuer à limiter les effets de la crise. Il doit montrer, par son volontarisme, qu'il y a (malgré les difficultés) un avenir, des potentialités.

On a plutôt l'impression que l'on est en train d'évoluer dans une collectivité qui ne connaît pas la crise, une ville en dehors de la société, coupée des réalités.

- Certaines dépenses, évoluent plus vite qu'à l'habitude.
- Le budget du CCAS est fortement réduit.

La preuve en est dans le compte administratif 2008:

1°: Dans la partie section d'investissement dépenses : la majorité municipale a annulé 1 172 561,68 € de crédits

2°: Dans la partie section d'investissement recettes : Idem il a été annulé 465 648,94 € soit environ 73% de la prévision

3°: Dans la partie section de fonctionnement et détails des dépenses : "Fêtes et cérémonies" 61 439,68 € soit plus 18 568,81 € par rapport à 2007

"Publications" 40 181,98 € soit plus 37 574,70 € par rapport à 2007 - "Divers transports" 59 384, 43 € soit plus 32 298,82 € par rapport à 2007 - "Cotisations de retraite des élus" 33 191,93 € soit plus 23 096,45 € par rapport à 2007.

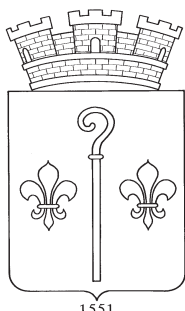
Enfin, dans l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2008. Les 1 419 445, 48€ (excédent 2008) représentent environ 11% des recettes totales réalisées et surtout plus de 55% des contributions directes (impôts locaux). La majorité municipale aurait pu baisser significativement les impôts locaux, ce qui n'est pas un luxe dans la période actuelle. D'autant plus qu'avec la reprise des excédents des années antérieures le résultat global de clôture 2 466 797,80 € représente + 97% du montant de ces impôts.

Avoir des excédents de manière récurrente OUI !!! Mais pas autant et pourquoi contracter dans le même temps des emprunts ???

Jean Jacques Lucchini, Président du groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"

GROUPE CHANGER, LE VRAI CHOIX

TEXTE NON COMMUNIQUÉ



REGARDS^{ACTU}

Bulletin d'information de la Ville de Saint Mitre les Remparts

www.saintmitrelesremparts.fr

Dépôt légal : juin 2009 - N° ISSN : 1636-1652

Directeur de la Rédaction et de la Publication : Christian Beuillard /
Rédacteur en chef : Claudine De Rivas/ Maquette et Impression : Saint Mitre
Informations / Photos : Saint Mitre Informations / tél. 04.42.49.18.93